



Syndicat Mixte
Collecte et Traitement
des Ordures Ménagères
de la Région de Laval

Laval le 17/10/2022

Trier ses déchets devient encore plus simple !

Madame, Monsieur,

Nous vous l'annonçons depuis quelques mois, et cela sera une réalité à partir du 1^{er} janvier prochain. **Vous allez enfin pouvoir déposer dans le bac de tri (couvercle jaune ou bleu) tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception.**

Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, barquettes de viande, films plastiques, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans la colonne à verre proche de chez vous.

**Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut être recyclé.
Seuls les emballages vont dans le bac de tri, pas les objets ou la vaisselle cassée.**

Pour éviter les doutes, un mémo tri ci-joint dans votre calendrier de collecte précise les nouvelles consignes en usage dans la commune. Si vous avez une question, vous pouvez consulter notre site internet www.smictom-laval.fr ou le site national www.consignesdetri.fr. Nos équipes sont également à votre écoute de 9h à 17h par téléphone au 05 63 58 76 40. Grâce à notre journal Recycle Infos nous vous tiendrons également informés régulièrement de la progression du recyclage sur notre territoire.

Grâce à votre geste de tri, le SMICTOM de la Région de Laval et ses 24 communes agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus, trions mieux !

Le Président



Michel BOUYSSO